SERVICE DE PRESSE

Communiqué de presse n°21 du 22 novembre 2012

Convention collective nationale 51 non lucrative

La CFDT santé sociaux choisit de préserver les garanties collectives des salariés

La CFDT santé sociaux réunie en conseil fédéral extraordinaire ce jeudi 22 novembre a décidé de signer l'avenant 2012-04 du 12 novembre 2012. Cette décision peut permettre de préserver le socle conventionnel pour 250 000 salariés.

La CFDT santé sociaux a pris ses responsabilités face au risque représenté par l'agrément par la ministre de la Santé de la recommandation patronale unilatérale. Cette recommandation porte atteinte de façon inacceptable aux **droits des salariés** et au **dialogue social national**.

La CFDT santé sociaux a fait le choix de préserver des garanties collectives pour les salariés, supérieures à celles de la recommandation patronale.

Il reste désormais aux autres acteurs de prendre leurs responsabilités vis-à-vis des salariés (ministère, chambre patronale, autres organisations syndicales).

Contacts :
Michael Deroche
Chargé de communication

Gladys Monduc
Assistante de communication

Tél : 01 56 41 52 31
Fax : 01 42 02 48 08
presse@sante-sociaux.cfdt.fr